

Conseil municipal du 29 mars 2024, 20h

Procès-verbal

Présents : Hervé BUTTARD (Maire) - Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT, Michel VALETTE

Absents : Jérôme CHARREL, procuration donnée à Eric PUTOT, Francis MENU, procuration donnée à Nelly PARIS

Quorum : 5

Votants : 9

Secrétaire de séance : Évelyne PHILIPPE, assistée de Pascaline MENARD, agent de la commune

Ordre du jour :

1 – Approbation du PV du conseil municipal du 16 février 2024

2 – Vote du compte administratif 2023

3 – Approbation du compte de gestion 2023

4 – Affectation du résultat 2023

5 – Vote des taux de fiscalité locale

6 – Vote du budget primitif 2024

7 – Vote des subventions aux associations

8 – Délibération vente de récoltes

9 – Délibération ZAEnR

10 – Délibération borne passeports et cartes d'identité

11 – Gestion du personnel/organisation des services

12 – Points divers :

- ⊙ Référent frelons asiatiques
 - ⊙ Dossier SDES IRVE
 - ⊙ Demande Scouts et Guides de France
 - ⊙ PAJ/chantiers jeunes
 - ⊙ Signalétique et panneaux RIS
 - ⊙ Entretien de l'éclairage public
 - ⊙ Logements communaux
 - ⊙ Stockage/évacuation lame de déneigement
 - ⊙ Retours réunions/commissions intercommunalités
-

1 – Approbation du PV du conseil municipal du 16 février 2024

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2024

2 – Vote du compte administratif 2023

M. Roger CHARVET, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Hervé BUTTARD, Maire, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport.

Montants en Euros

	Budget communal		Budget assainissement		Budget transport	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Excédent antérieur fonctionnement		759 743,09				11 520,49
Excédent antérieur investissement				89 684,48		
Déficit antérieur fonctionnement			20 549,67			
Déficit antérieur investissement	31 575,72				3 670,00	
Exécution fonctionnement	270 050,60	360 335,45	55 298,76	76 164,69	33 952,63	46 040,43
Exécution investissement	92 228,33	164 226,46	31 921,07	49 572,03	2 500,00	10 000,00
TOTAL	393 854,65	1 284 305,00	107 769,50	215 421,20	40 122,63	67 560,92
SOLDE		890 450,35		107 651,70		27 438,29
RESULTAT GENERAL 31/12	Excédent :		1 025 540,34 €			

Hervé BUTTARD revient sur la réunion du canton de Pont-de-Beauvoisin organisée par le Département de la Savoie à laquelle il a assisté le 27 mars 2024. Il indique notamment que les enveloppes financières provenant de l'État dont la TADE (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement) sont fortement diminuées en 2024 par rapport à 2023.

Michel VALETTE demande si le résultat de l'année 2023 fait l'objet de placements.

Hervé BUTTARD et Roger CHARVET répondent par la négative.

Roger CHARVET indique que certains postes de dépenses, indirectement liés à la commune, peuvent être amenés à augmenter dans les années à venir : maison médicale, social, ...

M. Hervé BUTTARD, Maire, ne prend pas part à la délibération.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

3 – Approbation du compte de gestion 2023

Le compte administratif 2023, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport, ayant été présenté, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé, pour l'année 2023, par la Trésorière et dont l'ensemble des écritures et des opérations ont été vérifiées.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

4 – Affectation du résultat 2023

Le compte administratif 2023, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport, ayant été présenté, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour les 3 budgets.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

5 – Vote des taux de fiscalité locale

Compte-tenu des résultats présentés pour les 3 budgets, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de taxes locales et de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Nature	Taux de référence 2023	Taux votés 2024
Taxe foncière (bâti)	28.59	28.59
Taxe foncière (non bâti)	97.72	97.72
Taxe d'habitation	17.10	17.10

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

6 – Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 se décompose comme suit :

Budget Général	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 118 441,03 €	1 118 441,03 €
Section d'investissement	221 480,32 €	221 480,32 €
TOTAL	1 339 921,35 €	1 339 921,35 €

Budget annexe Assainissement	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	59 744,87 €	59 744,87 €
Section d'investissement	156 730,31 €	156 730,31 €
TOTAL	216 475,18 €	216 475,18 €

Budget annexe Transport	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	68 653,29 €	68 653,29 €
Section d'investissement	10 160,00 €	10 160,00 €
TOTAL	78 813,29 €	78 813,29 €

Ce budget, obligatoirement présenté à l'équilibre, en dépenses et en recettes, englobe dans la section de fonctionnement du budget général la provision de réserves que la commune constitue et préserve chaque année afin de pouvoir faire face à un éventuel imprévu.

Le budget primitif 2024, comme les années précédentes, est proposé et structuré de manière à permettre de faire face à l'ensemble des échéances courantes du début de mandat, de prendre en charge le reliquat des dépenses liées aux opérations en cours, et également de pouvoir enclencher de nouveaux projets en cours d'exercice.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

7 – Vote des subventions aux associations

7 associations ont sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention au titre de l'exercice 2024 : le collège Béatrice de Savoie, le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG), le Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse, le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage (CSFS), l'Association pour la Protection et la Valorisation de l'Eglise de Corbel et l'œuvre d'Arcabas (APVECA), l'APEDYS des 2 Savoie et le Comice agricole de l'Avant-Pays Savoyard.

Eu égard à la formation secourisme et défibrillateur que l'Amicale des Sapeurs Pompiers Chartreuse Nord a bien voulu animer bénévolement le 2 mars 2024 à la salle communale La Grange, le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention à cette association.

Le conseil municipal décide finalement l'attribution d'une subvention aux associations nommées ci-dessous pour les montants indiqués :

- Collège Béatrice de Savoie : 200 € forfait
- Centre Social des Pays du Guiers : 200€ forfait
- Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse : 500 € forfait
- Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage : 75€ forfait
- APVECA : 2 000 € forfait
- Amicale des Sapeurs Pompiers Chartreuse Nord : 500€ forfait

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

8 – Délibération vente de récoltes

Lors de sa séance du 2 février dernier, le conseil municipal a voté le montant de la vente des récoltes pour l'année 2023. Les chiffres indiqués pour chaque exploitant étant inexacts, le conseil municipal les corrige par une nouvelle délibération.

Pour l'année 2023, les montants de la vente des récoltes proposés sur la base du tarif inchangé de 85 €/ha/an sont :

- GAEC des Rousses : 595,92 €
- GOUGOUX Philippe : 167,06 €

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

9 – Délibération ZAEnR

Pour rappel, la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) de 2023 demande l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables par commune (= ZAEnR).

Sur le périmètre de la CCCC, le potentiel de production se concentre essentiellement sur la filière photovoltaïque. Après avoir calculé le potentiel photovoltaïque, sur bâtiments publics et maisons individuelles de la commune (= 1 180 m² environ), les emplacements de potentiel ont été zonés sur le portail cartographique de l'Etat. Cette carte a été présentée à St-Pierre-d'Entremont le vendredi 15 mars 2024 lors de la concertation collective et locale organisée en partenariat avec le PNRC, en lien avec la CCCC.

Le conseil municipal décide d'arrêter les zonages selon la carte « complète » projetée en séance, en y ajoutant une zone pour le hameau des Gants.

La délibération sera ensuite transmise aux services de l'État et à la CCCC qui validera la démarche à l'échelle communautaire.

➤ *Délibération adoptée à 7 voix pour et 2 abstentions (Nelly PARIS et Francis MENU)*

10 – Délibération bornes passeport et cartes d'identité

Suite à une sollicitation des services préfectoraux, la commune de St-Laurent-du-Pont accueille depuis le 6 novembre 2023 un nouveau dispositif de recueil passeports et cartes d'identité pour permettre un maillage plus performant du territoire et la réduction des délais d'attente pour la réalisation des pièces d'identité.

Jusqu'à présent, la commune des Échelles assurait le portage financier de ce service grâce aux aides de l'État et au financement du reste à charge (60 %) porté par les communes bénéficiant du service.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il convient donc de revoir ce portage financier. A cet effet, le conseil municipal décide de signer une convention tripartite entre les 3 communes encadrant les conditions de refacturation du reste à charge sur la base d'une répartition géographique :

- commune des Echelles : convention avec St-Christophe-sur-Guiers, Entre-deux-Guiers, Attignat-Oncin, La Bauche, Corbel, Entremont-le-Vieux, St-Christophe-la-Grotte, St-Franc, St-Pierre-de-Genébroz, St-Thibaud-de-Couz et St-Jean-de-Couz
- commune de St-Laurent-du-Pont : convention avec St-Pierre-de-Chartreuse, Miribel-les-Echelles, St-Joseph-de-Rivière, St-Pierre-d'Entremont Isère et Savoie

Cette répartition est à titre indicative pour le portage financier, les administrés étant libres d'accéder à tous les dispositifs de recueil sur le territoire français.

Pascaline MENARD précise que pour l'année 2023, le montant de la participation s'élevait pour la commune à 43,84 €.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés*

11 – Gestion du personnel/organisation des services

Compte-tenu du départ en retraite au 31 décembre 2024 de l'actuel agent communal, de la récupération de ses congés annuels ainsi que des heures supplémentaires, et d'un arrêt de travail programmé fin juin 2024, le conseil municipal décide la création, au 2 septembre 2024, d'un poste de conducteur de car et d'agent technique

polyvalent en catégorie C, afin d'assurer la continuité des services pour les missions de transport scolaire et de services techniques.

Les missions de ce poste à temps non complet se répartiront comme suit :

- transport scolaire (conduite et petit entretien du véhicule) = environ 600 h/an
- missions techniques (gestion des stations d'assainissement, entretien de bâtiments, espaces verts, déneigement de trottoirs, etc. = environ 200 h/an

Afin de pouvoir diffuser l'offre d'emploi correspondante au plus vite, le conseil municipal décide de se réunir le vendredi 19 avril 2024, à 18h, dans la mesure où les éléments de la délibération pour création de poste auront bien pu être réunis par le secrétariat de mairie d'ici cette date.

Hervé BUTTARD précise qu'un arrangement a déjà été trouvé avec la commune de St-Jean-de-Couz pour que leur agent conducteur de car assure la tournée scolaire sur la commune de Corbel sur cette fin d'année scolaire et au besoin, à la rentrée scolaire 2024-2025 si le recrutement n'était pas finalisé dans les délais.

12 – Points divers

⊙ *Référent frelons asiatiques*

Le frelon asiatique est un insecte invasif qui représente une triple menace : agressivité de l'espèce, forte prédation et préjudice fort à l'apiculture. Il est donc important de signaler la présence d'un nid dès qu'il est observé. Au-delà de la destruction des nids, la phase de piégeage de printemps est déterminante pour lutter contre la progression du nombre de nids chaque année.

A l'échelle des départements de l'Isère et de la Savoie, la lutte contre la progression du frelon asiatique est coordonnée par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Afin de coordonner au mieux la lutte contre le frelon, et notamment la phase de piégeage, la CCCC demande que la commune lui transmette le nom d'un référent(e) élu(e) pour ce sujet.

Évelyne PHILIPPE se porte volontaire.

⊙ *Dossier SDES IRVE*

Lors de la séance du 4 août 2023, le conseil municipal a décidé de surseoir à la délibération pour le transfert au SDES de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) et a demandé à ce qu'une réunion soit organisée avec les responsables du SDES pour obtenir des informations complémentaires.

Ce rendez-vous n'ayant finalement pas été programmé et le SDES ayant récemment relancé la commune sur le sujet, le conseil municipal décide de programmer une rencontre avec le syndicat.

Hervé BUTTARD, Nelly PARIS et Michel VALETTE participeront à ce rendez-vous.

⊙ *Demande Scouts et Guides de France*

Le PNRC a transmis aux communes une demande d'une unité Scouts et Guides de France de Boulogne-Billancourt. L'unité se compose de 26 jeunes ayant entre 14 et 17 ans.

Ils sont à la recherche d'un chantier participatif de restauration ou d'entretien de patrimoine bâti pour son camp d'été qui se déroulera du 15 au 31 août prochains.

Michel VALETTE demande si ce ne serait pas l'occasion de réaliser un travail de restauration du chemin qui monte vers les meulières.

Pascaline MENARD précise que la demande pointe la restauration ou l'entretien de patrimoine bâti.

Faute de projet concret à proposer et de temps à consacrer sur ce chantier au vu de la période indiquée, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette sollicitation.

⊙ *PAJ/Chantiers jeunes*

Nelly PARIS indique que la CCCC, en lien avec les associations jeunesse du territoire et les partenaires de l'emploi et de l'insertion des jeunes, reconduit l'action « Chantiers jeunes » pendant l'été 2024.

En 2023, Corbel avait conduit un chantier de 3 jours portant sur le nettoyage de 2 bassins et la peinture de barrières.

Pour 2024, le conseil municipal décide de proposer un nouveau chantier de nettoyage de plusieurs bassins communaux.

⊙ **Signalétique et panneaux RIS**

Eric PUTOT indique que les 2 panneaux signalétiques portant le logo du PNR de Chartreuse ont été posés au niveau du panneau d'entrée de la commune côté col de la Cluse et au niveau de celui d'entrée des Bozons côté St-Jean-de-Couz.

Il signale par ailleurs que les pancartes des hameaux sont en très mauvais état et nécessiteraient d'être renouvelées. A cet effet, la commission réseaux/voirie fera le tour des équipements fin avril 2024.

Concernant les panneaux RIS (Relais Informations Services), Pascaline MENARD indique qu'ils sont également en très mauvais état et pour partie illisibles. Elle essaie de joindre l'Office du tourisme et le PNRC afin de savoir quelle suite avait été donnée aux échanges de 2023 sur cette thématique.

⊙ **Entretien de l'éclairage public**

Michel VALETTE indique qu'un rendez-vous a déjà eu lieu avec l'entreprise Citeos qui a transmis son devis. Il indique que Pascaline MENARD a également contacté les communes voisines pour connaître leurs pratiques actuelles concernant l'entretien de l'éclairage public :

- Entremont-le-Vieux :

* sont actuellement en renouvellement d'installation, en partenariat avec le SDES

* avant : faisaient intervenir un électricien avec location de nacelle

- St-Jean-de-Couz :

* avant : faisaient intervenir Citeos mais n'en ont pas été satisfaits du tout (les ampoules ne fonctionnaient plus 1 semaine après leur passage, poussait au changement complet de l'installation, ...)

* aujourd'hui : formation électrique et CACES de leur agent technique (mais actuellement en congé longue maladie) + location de nacelle

- St-Pierre-d'Entremont Isère : a délégué à TE38 (syndicat isérois)

- St-Pierre-d'Entremont Savoie : contrat avec Sobeca pour le remplacement des ampoules et des pendules

Un nouveau rendez-vous est prévu le jeudi 11 avril 2024 avec l'entreprise Sobeca afin d'avoir un nouveau devis.

Pascaline MENARD demande s'il ne serait pas nécessaire de changer l'ensemble des ampoules.

⊙ **Logements communaux**

Hervé BUTTARD rappelle le courrier de Mme Francine PERONI demandant la mise en conformité de son logement et le départ annoncé de Mme Joëlle EYSSARD pour le 2 mai 2024.

Il indique également que des échanges ont eu lieu avec le gérant de l'Auberge qui pourrait être intéressé par les gîtes mais qui imaginait plutôt un gîte de groupe et qui souhaiterait disposer d'une salle commune.

Hervé BUTTARD rappelle que la vocation première de ce bâtiment était bien un ensemble auberge + gîtes.

Évelyne PHILIPPE indique qu'au vu du problème de logement à l'échelle nationale, la réglementation concernant les DPE et les petits logements est en cours d'évolution.

Hervé BUTTARD rappelle qu'en 2022, il avait préconisé une étude thermique plutôt qu'un DPE.

Eric PUTOT ajoute qu'à l'époque, le PNRC finançait largement les audits énergétiques et qu'il regrette que la commune n'en ait pas profité. Il indique qu'il va refaire une demande auprès du PNRC pour savoir si ces aides sont toujours d'actualité.

Roger CHARVET rappelle qu'actuellement, les loyers des gîtes et les charges sont de faibles montants.

Évelyne PHILIPPE se renseignera pour savoir si les gîtes sont soumis aux mêmes normes que les locations.

⊙ **Stockage/évacuation lame de déneigement**

Le conseil municipal ne souhaite pas nécessairement stocker l'ancienne lame de déneigement.

Il échange sur la possibilité de cession à un tiers, avec faible contrepartie financière.

⊙ *80 ans du Débarquement de Provence*

L'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (OnaCVG) souhaite récupérer les coordonnées d'Anciens d'Indochine, du Débarquement de Provence ou de l'armée B de Delattre afin de leur transmettre une invitation.

Michel VALETTE se renseigne auprès de M. Bernard DIDIER pour savoir si des personnes sont concernées sur la commune.

⊙ *Panneau STOP*

Suite à l'arrêté du 28 février 2023, Pascaline MENARD demande si la pose du panneau STOP en bas de la route qui vient de la salle La Grange en direction de St-Jean-de-Couz est toujours d'actualité et s'il faut prévoir, d'une manière générale, un renouvellement du marquage au sol sur l'ensemble de la commune en 2024.

Le conseil municipal valide la pose du panneau et la prestation de marquage au sol pour 2024.

⊙ *Prolongation de l'arrêté de circulation sur la toute des Buis*

Compte-tenu de la fermeture du tunnel des Echelles en journée jusqu'à fin avril, le conseil municipal valide la prolongation de la fermeture de la route des Buis jusqu'au 30 avril 2024 et en conséquence, la signature de l'arrêté correspondant.

⊙ *Réunion SIAGA/PCS*

Dans le cadre du Programme d'Études Préalables au PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), le SIAGA et son partenaire l'Irma (Institut des Risques Majeurs) proposent de participer à une formation sur le thème du Plan Communal de Sauvegarde le jeudi 25 avril 2024, de 9h à 17h, dans les locaux de la CCCC.

Roger CHARVET participera à cette formation.

⊙ *Retours réunions/commissions intercommunalités*

Évelyne PHILIPPE fait un retour sur la dernière commission tourisme de la CCCC et la réunion du Département de la Savoie sur le projet d'ENS qui ne devrait à priori pas concerner Corbel.

**Prochain conseil municipal :
vendredi 19 avril 2024, 18h**

Le secrétaire de séance

Évelyne PHILIPPE



Le Maire

Hervé BUTTARD

